



TRANSPORT SCOLAIRE

1 – PRESENTATION

Un service de transport scolaire dessert les écoles situées sur la commune de RIVES-D'AUTISE :

- Une navette entre les 2 sites de l'école publique et privée
- Un circuit à partir des points d'arrêts les plus proches de votre domicile.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le transport scolaire sera assuré par les sociétés Soulard et Sovetours. Les enfants utilisant la navette bénéficieront de la présence d'un accompagnateur mis à disposition par la commune de RIVES-D'AUTISE.

2 – JOURS ET HORAIRES

Le transport scolaire fonctionne tous les jours scolaires comme suit :

⚠ Des modifications peuvent être apportées à la rentrée scolaire ou en cours d'année (à suivre sur le site ALEOP).

Horaires du matin	Horaires du soir
<u>Circuit et navette Oulmes vers Nieul</u>	<u>Circuit et navette Nieul vers Oulmes</u> (fin des cours à Nieul 16h20)
8h15 63 Rue de la Maladrie - Oulmes	16h25 Départ Navette école Nieul
8h20 Ecole Oulmes	16h30 Ecole privée
	16h35 Ecole Oulmes
8h35 Départ Navette école Oulmes	
8h45 Ecole publique Nieul	16h35 Départ école Oulmes
8h50 Ecole Privée	16h40 63 Rue Maladrie - Oulmes
(début des cours Ecole Publique Nieul 8h50)	

Horaires du matin	Horaires du soir
<u>Circuit et navette Nieul vers Oulmes</u>	<u>Circuit et navette Oulmes vers Nieul</u> (fin des cours à Oulmes 16h30)
8h10 Sauvéré - Nieul	16h35 Départ Navette école Oulmes
8h16 La Chaume	16h45 Ecole publique Nieul
8h22 Denant Maigre Alouette - Nieul	
8h24 Rue Huilerie - Nieul	16h47 Départ école Nieul
8h25 Rue de La Vallée	16h50 Ecole Privée Nieul
8h29 Puyletard - Nieul Rue de l'Autise	16h55 Sauvéré - Nieul
8h30 Champ Clouq - Nieul Rue de la Pajotière	17h01 La Chaume
8h35 Ecole privée Nieul	17h06 Denant Maigre Alouette - Nieul
8h40 Ecole publique Nieul	17h08 Rue Huilerie - Nieul
	17h09 Rue de la Vallée
8h45 Départ Navette école Nieul	17h13 Puyletard - Nieul Rue de l'Autise
8h55 Ecole Oulmes	17h14 Champ Clouq - Nieul Rue de la Pajotière
(début des cours Oulmes 9h00)	

3 - Inscription

Pour bénéficier du service de transport scolaire, que ce soit pour le circuit et/ou la navette, chaque enfant doit être inscrit auprès du service transport Aléop.

Les inscriptions sont à effectuer **du 11 Juin au 15 Juillet 2025** sur le site :
www.aleop.paysdelaloire.fr

En cas de besoin vous pouvez contacter le service au [02.51.44.76.10](tel:02.51.44.76.10) ou aleop85@paysdelaloire.fr

4- Discipline

La montée dans le transport scolaire suppose l'adhésion TOTALE au règlement intérieur défini par la Région PAYS DE LA LOIRE. Le non-respect de ce règlement pourra donner lieu à des sanctions.

5 - Règlement

Si votre enfant **doit partir seul à la descente de la navette**, vous devrez fournir une attestation écrite au service périscolaire.

Si votre enfant doit partir avec **une autre personne que les représentants légaux à la descente de la navette**, vous devrez fournir une attestation écrite au service périscolaire.

6 - Tarifs

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2025/2026 sont définis par la Région et consultables sur le site www.aleop.paysdelaloire.fr lors de votre inscription.



Rentrée 2025, inscription, gestion et règlement sur ALEOP



- Pour utiliser **uniquement la navette entre les 2 sites de l'école publique**, un remboursement du montant de la cotisation vous sera adressé par la commune de Rives-d'Autise au cours de l'année scolaire ;
- Pour les enfants de l'école privée, utilisant le service transport scolaire un remboursement de la moitié du montant de la cotisation vous sera adressé par la commune de Rives-d'Autise au cours de l'année scolaire.

Dans les 2 cas, l'inscription doit être validée et la facture acquittée dans sa totalité auprès du service Aléop de la Région.

Le Maire de RIVES-D'AUTISE
Michel BOSSARD